EARL de la Ferme de Bissy

78830 Bonnelles

01 30 41 32 25

Fermedebissy@wanadoo.fr

Réponses aux questions de M. DOUILLARD, Commissaire Enquêteur.

1 - Bâtiment

a) Logettes disponibles

Le nombre total de places total est de 537.

Il se décompose en 453 places dans le bâtiment pour les vaches en production (418 logettes et 35 places dans l'aire paillée intégrée), et 84 places en dehors de l'étable pour les vaches taries.

Pour info, le temps de couchage d'une VL est de 12 h sur 24 h. Une vache qui souhaite se coucher trouve donc toujours une place libre.

b) Description : Voir plan et photo.

La surface d'une logette est de 2,50 m2, mais ce sont surtout les distances indiquées sur le schéma joint qui importent au confort de l'animal.

Cette surface ne concerne que le couchage. Pour sa circulation, la vache dispose de tout l'espace de son lot auquel s'ajoute un périmètre extérieur quand les portes sont ouvertes.

c) Circulation.

Les animaux sont libres de circuler dans leur lot 24h/24h.

Quand la météo le permet, les portes de l'étable sont ouvertes et les vaches peuvent accéder aux parcelles voisines.

d) Ventilation.

Le bâtiment est largement ouvert sur les quatre côtés et le faîtage est ajouré.

Nous n'avons connu aucun problème de ventilation ces dernières années et les animaux, pas plus que les hommes, n'ont montré de pathologie, pulmonaire ou autre, en rapport avec un défaut de ventilation.

Seules les canicules exceptionnelles posent un problème que nous résolvons par une brumisation généralisée durant les quelques jours critiques.

2 – Surveillance sanitaire.

Tous les animaux présents ou à venir sont suivis électroniquement de deux manières : Une médaille au cou qui nous renseigne sur la production de l'animal, une autre sur la patte qui nous indique les déplacements et les chaleurs.

3- Gestion sanitaire.

Notre vétérinaire est appelé en cas de problème, mais un suivi sanitaire régulier est également assuré par Maison Alfort qui vient tous les quinze jours pour former ses étudiants.

Mortalité : Tout décès est signalé immédiatement par internet et téléphone à l'organisme collecteur qui vient chercher l'animal dans les 24 h, sauf exceptions. L'animal décédé est placé en périphérie de l'exploitation de façon à ce que le camion de collecte ne pénètre pas dans l'enceinte des animaux.

L'administration contrôle notre exploitation tous les ans et assure le suivi des vaccinations obligatoires, mais ne nous adresse aucun document justificatif sans demande de notre part.

4 et 5 – Déjections animales et alimentation.

Les compositions et les flux théoriques figurent dans le document de référence (page 56).

Nous réalisons en parallèle des analyses de lisiers (doc joint), de sols (doc joint) et de reliquats azotés (doc joint) pour adapter notre fertilisation à la réalité.

Ces rejets sont directement liés à l'alimentation des animaux et ne peuvent être que très peu limités. Toutefois, dans un souci de rigueur et d'optimisation, nous analysons également nos aliments achetés et produits (doc joints).

Il est à noter qu'une vache élevée à Bissy produit autant de lait que deux vaches élevées en extensif mais deux fois moins de rejets gazeux (d'après M. Tristant, responsable de la ferme de L'INAPG Grignon)

6 – Demandes d'information.

Les mairies de Pecqueuse et de Forges les Bains nous ont contactés, ainsi que les écoles de Bonnelles et de Bullion, et nous avons organisé des visites pour chacune d'entre elles, soit une cinquantaine de personnes environ.

7 – Odeurs

Une parcelle peut recevoir de l'épandage jusqu'à deux fois par an, dans les périodes autorisées.

Les lisiers sont enfouis directement par l'entreprise à laquelle nous sous traitons la grande majorité des travaux. Pour les autres, très ponctuels, ils sont enfouis dans les 24 h qui suivent l'épandage.

8 – Traitement des cultures / eau potable.

Nous n'utilisons pas plus de pesticides qu'une autre exploitation, mais nous apportons cent fois moins d'engrais minéraux puisque l'essentiel de nos fertilisants est issu de notre troupeau.

Une analyse de l'eau de forage est effectuée chaque année qui permet de constater que la concentration en nitrates baisse de façon quasi linéaire depuis vingt ans (112 en 1999, 59 en 2016).

9 – Accès routier.

La route est ancienne et les deux mairies voisines qui se partagent sa gestion n'ont pas toujours pu l'entretenir comme elles auraient voulu, notamment en ce qui concerne les fossés.

Il est à noter que les véhicules de l'exploitation n'empruntent que la route qui va en direction de Bonnelles (celle qui va vers Malassis est barrée par un ralentisseur et n'est qu'exceptionnellement utilisée par nos engins), ce qui n'empêche pas la route d'être dégradée pareillement des deux côtés. Ceci tend à montrer que son usure tient plus à sa vétusté qu'à son usage agricole.

La commune de Bonnelles en a convenu et a décidé cette année de refaire intégralement et en profondeur la partie abimée de la route qui va jusqu'à Bissy. Les travaux sont prévus en septembre.

10 – Commercialisation et circuit court.

Notre exploitation a toujours pratiqué une commercialisation fondée sur la qualité et la raison en travaillant avec les laiteries les plus proches. C'est dans cet esprit que nous avons initialisé l'année dernière la vente d'un lait francilien. Ce lait, produit en Ile de France dans trois fermes des Yvelines, a commencé d'être vendu cet été chez Intermarché (Carrefour et Casino prévus cet automne).

Il est trop tôt pour savoir si les consommateurs, qui se disent sensibles à cet aspect, vont l'acheter.

11 - ISO 14001.

La ferme de Bissy a été la première exploitation laitière certifiée en France (2004).

Cette certification est assurée par des auditeurs professionnels qui passent une journée entière à vérifier l'ensemble de nos processus. Ils interrogent le personnel, réclament tous types de documents, visitent les locaux et nous poussent dans nos retranchements avec notre aval.

Les critères sont définis au départ par un diagnostic environnemental qui concerne tous les aspects de notre exploitation en rapport avec l'environnement : le prélèvement d'eau, la consommation d'énergie, les matières premières, les déchets, les effluents, les traitements, le bruit, les odeurs, la structure paysagère, la biodiversité, les risques, la communication, les sols…

Contrairement aux autres certifications (agriculture raisonnée, bonnes pratiques…) les auditeurs ISO ne se contentent pas de vérifier que la photo de l'exploitation est satisfaisante le jour de leur visite, ils reconstituent le film qui s'est déroulé tout au long de l'année.

Leur exigence est double : Si une pratique est jugée non conforme, ils exigent d'y remédier au plus vite, si elle est conforme, ils demandent de l'améliorer encore.

Cette certification nous permet d'anticiper la plupart des problèmes et de fédérer le personnel sur des objectifs de bon sens.

A titre d'exemple, c'est sous la pression de l'ISO 14001 que nous avons décidé d'appliquer tous les textes réglementaires, de maîtriser la gestion de nos déchets et de l'eau, de sécuriser nos pratiques vis-à-vis des risques potentiels et notamment de l'incendie, de mettre aux normes les stockages des engrais et des produits phyto-sanitaires, d'augmenter les distances d'épandage par rapport aux cours d'eau (100 m au lieu de 35m), de réaliser un bac tampon préventif des pollutions, de faire une insertion paysagère, de rénover les habitations, de recycler nos gravats, d'enfouir nos lisiers ou de normaliser notre stockage de fuel.

12 – Documents d'analyse.

Nous restons à votre disposition pour tout complément que vous souhaiteriez en plus des documents que nous vous avons transmis hier.

13 – Délibération du conseil municipal de Limours.

Leur avis appelle quelques remarques de notre part :

Concernant le lisier : Notre projet n'implique pas une seule parcelle d'épandage supplémentaire sur la commune de Limours. La quantité de lisier épandue sur cette commune ne subira donc aucune variation du fait de l'augmentation de notre cheptel .

Concernant la route : Nous sommes régulièrement en rapport avec le service de la police municipale de Limours pour les enlèvements de betteraves (sans rapport avec l'élevage) qui ne nous a jamais fait part du moindre problème concernant l'état de la route sur cette commune.

Enfin, nous sommes surpris que le conseil municipal n'ait pas pris contact avec nous pour discuter de tous ces points car nous n'avons pas souvenir d'avoir été l'objet de plaintes de sa part ou d'habitant de Limours depuis des années.

14 – Autres préoccupations exprimées par nos concitoyens.

a) La diminution du nombre des troupeaux est-elle inévitable ?

Cette tendance a pris naissance il y a plus de deux cents ans et aucune politique nationale ou européenne n'a pu l'enrayer (on notera que cette diminution s'est poursuivie indépendamment de l'instauration des quotas ou de leur suppression).

Qu'on le veuille ou non, les entreprises doivent s'adapter aux besoins des consommateurs et non le contraire. On ne peut forcer ces derniers à consommer chaque jour un litre de lait frais à 1,5 € s'ils préfèrent acheter chaque semaine ou chaque mois un litre de lait UHT à 0.75 €.

b) L'augmentation de la taille des troupeaux est-elle souhaitable ?

Le prix du litre de lait payé aux producteurs n'a pas bougé depuis 40 ans (il était de 2 francs en 1976, il est de 0,30 € aujourd'hui). Ceux-ci sont donc obligés de rationaliser leur production et de faire des économies d'échelle.

Ajoutons que les laiteries cessent de ramasser les petits producteurs isolés en raison des coûts de transport pour se concentrer sur les exploitations capables de remplir leurs camions en une fois.

A Bonnelles, le 5 août 2016.

Nicolas Trébouta, gérant